



DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

ECOLE DU SOLEIL

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Le présent formulaire dûment complété et signé (incluant le règlement intérieur et le tarif) ;
- La photocopie du livret de famille (uniquement les pages parents et l'enfant) ou une photocopie de l'extrait de l'acte de naissance ;
- La photocopie de la pièce d'identité des deux responsables légaux ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Un RIB ;
- Le mandat SEPA rempli par vos soins, en cas de prélèvement ;
- Pour les élèves dont les parents sont divorcés, une photocopie de la page du jugement relative à la garde de l'enfant et à l'autorité parentale ;
- L'autorisation de droit à l'image complétée et signée par les deux responsables légaux ;
- Un chèque de 600 €, correspondant aux frais d'inscription ou de 300 € en cas de ré inscription ;
- un chèque de 300 € de frais de constitution de dossier pour un nouvel inscrit;
- Un chèque de 1000 € d'acompte à déduire du 1^{er} trimestre de l'année scolaire (chèque encaissé en Juin 2021).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ

M. et/ou Mme

désirent inscrire leur enfant

A l'École du Soleil pour l'année scolaire 2021/2022 en classe de:

CP

CE1

CE2

CM1

CM2



INFORMATIONS ÉLÈVE

Nom:	PHOTO
Prénom:	

Sexe:	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F
-------	----------------------------	----------------------------

Date de Naissance: JJ/MM/AAAA	Lieu de Naissance:
-------------------------------	--------------------------

Nationalité(s):

Particularités médicales: → MDPH: <input type="checkbox"/> OUI - Si oui, numéro de dossier: <input type="checkbox"/> NON → Bilan: <input type="checkbox"/> Orthophonie <input type="checkbox"/> Psychomotricien <input type="checkbox"/> Pédopsychiatre <input type="checkbox"/> Autre:
--

Fratrie (prénom et âge) :	1.	2.	3.
---------------------------	----	----	----

DERNIER ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ

Etablissement actuel:	Classe actuelle :
-----------------------------	-------------------------

AUTRES ÉCOLES PRÉCÉDEMMENT FRÉQUENTÉES

Année scolaire	Classe	Etablissement
.....
.....

Classes redoublées :



INFORMATIONS RESPONSABLES LEGAUX

RESPONSABLE 1:

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom:	Prénom:
Lien de Parenté:	
Adresse:	
Code Postal:	Ville:
Tel portable:	Email:
Profession :	Société :
Numéro de Sécurité Sociale:	
Tel professionnel :	

RESPONSABLE 2:

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom:	Prénom:
Lien de Parenté:	
Adresse:	
Code Postal:	Ville:
Tel portable:	Email:
Profession :	Société :
Numéro de Sécurité Sociale:	
Tel professionnel :	

Situation familiale :		
En cas de séparation, merci de préciser où vit l'enfant :	<input type="checkbox"/> Au domicile du Responsable 1	<input type="checkbox"/> Au domicile du Responsable 2
Autre adresse :		



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Je, soussigné(e) Monsieur et/ou Madame		
Autorise mon enfant à être pris en photo collectivement lors des photos de classes annuelles:	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Autorise mon enfant à être pris en photo individuellement lors des photos individuelles annuelles	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Communication liée aux résultats scolaires	<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> Responsable 2
Communication liée à la Vie Scolaire (absence, retard...)	<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> Responsable 2
Communication liée à l'Administration	<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> Responsable 2

FACTURATION

Répartition du paiement des factures	<input type="checkbox"/> Responsable 1	<input type="checkbox"/> Responsable 2
	<input type="checkbox"/> 100 % Responsables 1 & 2	
	<input type="checkbox"/> ... % Responsable 1	<input type="checkbox"/> ... % Responsable 2

Choix du mode de règlement:	<input type="checkbox"/> Prélèvement automatique en 8 fois (de septembre à avril - le 15 de chaque mois) <i>Dans ce cas, merci de joindre le mandat SEPA rempli par vos soins</i>
	<input type="checkbox"/> Paiement trimestriel d'avance à réception de facture par virement ou carte bancaire
	<input type="checkbox"/> Virement annuel (en septembre 2021)

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ECOLE DU SOLEIL ?	
<input type="checkbox"/> Déjà parents d'élèves (fratrie)	<input type="checkbox"/> Réseau/Bouche à oreille
<input type="checkbox"/> Recherche sur Internet	<input type="checkbox"/> Autre :
Vous êtes recommandés par:	



INFORMATIONS MÉDICALES

Particularités médicales à signaler

(indiquez notamment le groupe sanguin de votre enfant si vous le connaissez avec certitude)

.....
.....
.....

Prises de médicaments, traitements particuliers, régime, allergies... :

.....
.....
.....

Régime alimentaire, spécificités alimentaires ... :

.....
.....
.....

DECLARATION DES RESPONSABLES

En cas de malaise grave ou d'accident survenant à mon enfant sus-désigné,

je soussigné(e) Mme, M.

désire que soit appelé le Docteur (nom) :

Pédiatre

Médecin de famille

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Tel.:

Email:

En l'absence de ce médecin, j'autorise l'École du Soleil à faire appel à celui de son choix et/ou à contacter le service médical d'urgence qui lui semblera le plus approprié.

En cas d'urgence, si l'on ne peut me joindre par téléphone, ou si le temps presse, j'autorise le personnel de l'école du Soleil à prendre à ma place les décisions nécessaires.

En cas d'impossibilité d'obtenir un transport par ambulance, je dégage entièrement la responsabilité du personnel qui pourrait être amené à effectuer ce transport.

A moins de demande expresse de modifications de ma part, ces déclarations sont valables pour toute la scolarité de mon enfant dans cet établissement.

A:

Signature du Responsable 1:

Signature du Responsable 2:

Date: JJ/MM/AAAA



Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DU SOLEIL

L'ensemble du présent Règlement Intérieur s'applique à l'ensemble des activités, qu'elles soient purement scolaires, périscolaires, qu'elles se déroulent dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur, notamment dans le cadre de visites, de voyages pédagogiques ou d'activités autres.

Ce règlement a pour but de garantir aux élèves de l'école du Soleil un lieu de travail et d'éducation, où la qualité de vie et la tolérance favorisent leur formation et leur épanouissement.

AGENDA

Agenda de l'année scolaire ;

L'Ecole du Soleil suit l'agenda de la zone C de l'Education Nationale y compris concernant les congés scolaires.

La fin des cours sera le dernier vendredi du mois de Juin.

Heures des classes ;

Matinée ; 9h00-12h00

Après-midi ; 14h00-16h30

L'école ouvre quinze minutes avant le début de la classe et ferme 15 minutes après la fin de la classe.

Une option Cantine est proposée de 12h00 à 14h00, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

NB : dates de trimestre

<i>1er Trimestre : 1er septembre – 30 novembre</i>	<i>2e Trimestre : 1er décembre – 28 février</i>	<i>3e trimestre : 1er mars – 3 juillet</i>
--	---	--

ENTRÉE

Il est formellement conseillé aux familles de ne pas envoyer leurs enfants trop tôt, car ceux-ci ne sont pris en charge qu'un quart d'heure avant le début des cours.

L'Ecole du Soleil décline toute responsabilité en dehors de ces horaires.

SORTIE

Les enfants de l'École du Soleil ne sortent que s'ils sont accompagnés d'une personne habilitée, désignée par écrit par les parents ou tuteurs, sauf pour les élèves possédant une carte de sortie sur demande expresse des parents. La sortie de l'école est subordonnée à la présentation d'une autorisation de sortie signée des parents pour tous les élèves. Les élèves ne peuvent attendre l'arrivée de leurs parents en stationnant plus d'un quart d'heure dans le hall de l'établissement.

Au-delà de ce délai, les enfants vont en garderie..

L'Ecole du Soleil décline toute responsabilité dès la sortie et hors de l'enceinte de l'établissement.

ASSIDUITE

L'efficacité de notre méthode dépend de l'assiduité et du travail fourni par chaque élève. Tous les cours de l'emploi du temps de chaque élève sont obligatoires (horaire normal ou horaire aménagé). Toute absence doit donc être systématiquement justifiée.

PONCTUALITE

Un élève est considéré en retard s'il n'est pas présent dans l'établissement 5 minutes avant l'heure du début des cours.

RESTAURATION

Les élèves ne sont admis à la cantine que s'ils sont demi-pensionnaires et à jour de leur règlement.

VIE COLLECTIVE

L'observation des points précisés ci-après paraît indispensable à la pratique d'une vie de groupe la plus sereine possible. Etudier à l'Ecole du Soleil implique l'adhésion à ces règles élémentaires de savoir-vivre, de tenue, de courtoisie. Leur mise en application est également le témoignage d'une bonne éducation telle que : se saluer avec respect quand on se rencontre ou se croise semble naturel, ou s'exprimer de façon polie ou encore s'excuser lorsqu'on est en tort.

Les élèves doivent être en tenue correcte et soignée.

La bonne tenue de son agenda scolaire, de ses cours, de ses manuels, de ses prises de notes et de son carnet de correspondance à jour et signé sont obligatoires pour satisfaire aux exigences de l'Établissement.

Ils doivent être en votre possession en permanence.

Se respecter soi-même c'est respecter les autres.

La sérénité du travail à l'École du Soleil impose le respect des règles du vivre ensemble.

Tout manquement grave à ces règles peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

Exemples de fautes pouvant entraîner une exclusion :



Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

Brutalité à l'égard d'un camarade
Détérioration volontaire
Violence verbale à l'égard d'un professeur, d'un surveillant ou d'un membre du personnel.
Absence non autorisée de l'établissement et non justifiée.
Intrusion non autorisée.

TARIFS

Les tarifs sont exprimés en Euros, valables pour l'année scolaire : ils annulent et remplacent les précédents.

Les frais d'inscription et de réinscription ne sont pas déductibles des frais trimestriels.

Les frais de dossier et les frais d'inscription restent acquis même en cas de désinscription par la Famille.

L'inscription d'un élève est prise pour l'année entière.

En cas de départ d'un élève en cours d'année, les Familles doivent prévenir L'école du Soleil par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date prévue de départ.

Tout trimestre scolaire commencé reste dû en totalité.

L'école du Soleil se réserve le droit d'annuler une option si le nombre d'inscrits est insuffisant, et en informera les parents concernés au plus tard le jour de la rentrée.

Le prix est payable, à réception de la facture par la Famille, selon les modes de paiement suivants :

- par espèces, dans la limite légale de 1.000 euros par facture pour les résidents fiscaux français et 15.000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers s'agissant des paiements en espèces ;
- par prélèvement automatique de 8 échéances, le 15 de chaque mois, la première échéance se situe le 15 septembre de chaque année, **la dernière ne pouvant excéder le 15 avril de chaque année**. Il est précisé qu'en cas de rejet d'une échéance, celle-ci ne sera pas représentée. Par ailleurs, deux rejets entraîneront l'annulation de cette modalité de paiement.

En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 9^e prélèvement automatique correspondant à l'acompte sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera effectué le 5 mai.

- par virement, aux 3 échéances suivantes : 15 septembre, 5 janvier et 5 mars de l'année scolaire en cours.

En cas de réinscription pour l'année scolaire suivante, un 4^e virement correspondant à l'acompte sur la scolarité de l'année scolaire suivante sera dû au 5 mai.

Le paiement par chèque est autorisé pour le règlement des activités périscolaires et des options.

CONTRAT

Les Parents signataires du présent document reconnaissent, acceptent et approuvent sans réserve les règles du "Règlement intérieur" passées avec chaque famille et chaque élève de l'Ecole du Soleil.

PERTE/VOL

L'école du Soleil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bien personnel.

Afin d'éviter tout problème, ne pas se munir d'objet de valeur, de somme d'argent importante.

DEGRADATIONS

Toutes les dégradations, et en particulier toutes celles qui concernent la sécurité, engagent la responsabilité permanente de l'auteur ou de ses répondants. Toute détérioration du mobilier scolaire peut entraîner une sanction mais le remboursement des dépenses engagées et une exclusion.



Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1. Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné (désignation sommaire) : réalisation de vidéos institutionnelles et promotionnelles, réalisation d'une banque d'image destinée à utilisation interne et documents marketing.

Nom et adresse de l'établissement :

ECOLE DU SOLEIL - 53, rue Jean de La Fontaine - 75016 PARIS

2. Modes d'exploitation envisagés

Internet, vidéo et brochures.

Consentement de l'élève :

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet,

- mon image et ma voix

ÉLÈVE	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
Nom:	
Prénom:	
Classe:	

3. Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 2, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.



Plus de 45 ans d'expérience au service de la réussite scolaire de chaque élève

Cet enregistrement voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de l'établissement.

Durée : Scolarité de l'enfant dans notre établissement

Lieu(x) d'enregistrement : Établissement scolaire ou sortie liée à la scolarité

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Je soussigné(e) (prénom, nom) _____ déclare être le représentant légal (Responsable 1) du mineur désigné au paragraphe 2.

Je soussigné(e) (prénom, nom) _____ déclare être le représentant légal (Responsable 2) du mineur désigné au paragraphe 2.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 2 :

Oui Non

Fait en autant d'originaux que de signataires.

A:	Signature du Responsable 1:	Signature du Responsable 2:
Date: JJ/MM/AAAA		



MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'ÉCOLE DU SOLEIL à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'ÉCOLE DU SOLEIL. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

DÉBITEUR

Votre Nom: _____

Votre Adresse: _____

CP/Ville: _____

France

CRÉANCIER

Société civile Pédagogique du Soleil

53, rue Jean de La Fontaine

75016 PARIS

France

IBAN

BIC

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

A

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



OPTIONS

Activités PÉRISCOLAIRES

Etude de soutien

Suivi par un des enseignants de l'école afin d'avancer dans les devoirs, les révisions et les cours du jour
Option 2 jours/semaine ou 4 jours/semaine

Tous les jours sauf le mercredi
De 16h45 à 17h45

Les Mercredis Ensoleillés

Un abonnement annuel à un cycle de multi activités, stimulantes, variées et créatives en mode Ludo éducatif

De 13h30 à 15h00
30 semaines
soit 6 séances pour chaque thème

Théâtre

Un atelier de théâtre pour aider les jeunes enfants à s'exprimer à l'oral.

Arts plastiques

Un atelier de travaux manuels (peinture, modelage, bricolage) pour laisser les talents créatifs des enfants s'exprimer.

Echecs :

Un atelier d'initiation aux échecs.

Eveil Musical

Un atelier de découverte des instruments et de la musique pour développer la sensibilité musicale des enfants.

Petits ingénieurs :

Un atelier de construction de LEGO pour stimuler la créativité des jeunes enfants par la manipulation.

Tous ces ateliers sont dirigés par des professionnels du domaine.
Engagement annuel pour ces activités

LES STAGES DU SOLEIL

Soutien et accompagnement durant les vacances scolaires

Les séances sont rythmées, en fonction des besoins de l'élève afin de conforter leurs acquis, de consolider les apprentissages et de compléter le travail suivi au cours de l'apprentissage en classe.

Tout cela en parfaite harmonie et relation avec la pédagogie de l'École du Soleil et en concertation avec l'enseignant de l'élève.

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires
(Toussaint, Noël, février et Pâques)
De 14h00 à 17h00

- A VENIR -

WEDNESDAY SUN SCHOOL et STAGES D'ANGLAIS

**GRILLE TARIFAIRE 2021-2022 – Ecole du Soleil**

<i>En euros</i>		
TARIFS SCOLARITÉ 2021/2022		
FRAIS D'INSCRIPTION	<i>Nouvel inscrit</i>	600 €
FRAIS DE DOSSIER	<i>Nouvel inscrit</i>	300 €
FRAIS DE RÉINSCRIPTION	<i>Élève déjà inscrit</i>	300 €
SCOLARITÉ		10 000 €
Acompte sur les frais de scolarité <i>Chèque encaissé le 15 Juin 2021</i>		1 000 €
CANTINE	<i>4 jours</i>	1 790 €

OPTIONS ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES	ETUDE DE SOUTIEN	<i>4 jours/ semaine</i>	1 500 €
	<i>De 16h45 à 17h45 Tous les jours sauf le mercredi</i>	<i>2 jours/ semaine</i>	1 000 €
	LES MERCREDIS ENSOLEILLÉS <i>Théâtre / Arts Plastiques / Éveil musical / Échecs/ Le Petit Ingénieur</i>	<i>1h45/semaine</i>	1 000 €
	<i>A VENIR</i> WEDNESDAY SUN SCHOOL <i>Anglais le mercredi</i>	<i>1h30/semaine</i>	950 €
<i>Toutes les options ci-dessus sont sur engagement annuel</i>			
	LES STAGES DU SOLEIL <i>Du lundi au vendredi Période des vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques)</i>	<i>3h/ jour</i>	350 €/ stage
	<i>A VENIR</i> LES STAGES D'ANGLAIS		